

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 11/12/2018

Le 17 décembre 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Pascal CUNY (Pouvoir Marial THEVENET), Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Béatrice GUERIN (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Bruno HENRY (Pouvoir Isabelle ACHARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Bernard GRISON), Raymond MOUSSY, Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL.

Assistaient : Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Hubert BONNET

OBJET : FINANCES – Budget principal 2019 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2019 avant le vote du budget primitif 2019

Il est précisé au Conseil que conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Selon l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, les crédits correspondants visés aux alinéas ci-dessous seront inscrits au budget primitif lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant et la destination des crédits d'investissement susceptibles d'être utilisés avant le vote du **Budget Principal primitif 2019** sont les suivants :

Chapitre	Code opération	Libellé opération	Code Compte	Montant € prévu au BP 2018	Montants € 2019 = 1/4 du montant 2018
23 - Immobilisations en cours	101	Accessibilité des arrêts de bus	2314	71 144,60	17 786,15
total opération 101				71 144,60	17 786,15
23 - Immobilisations en cours	107	Toiture Gymnase REYRIEUX	2313	450 000,00	112 500,00
total opération 107				450 000,00	112 500,00

204 - Subvention d'équipement	108	Aide aux entreprises	20421	20 000,00	5 000,00
total opération 108				20 000,00	5 000,00
23 - Immobilisations en cours	16	Pistes cyclables	2314	70 000,00	17 500,00
total opération 16				70 000,00	17 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	49	Travaux de bâtiments	2031	41 900,00	10 475,00
23 - Immobilisations en cours	49	Travaux de bâtiments	2313	363 077,00	90 769,25
23 - Immobilisations en cours	49	Travaux de bâtiments	2314	23 500,00	5 875,00
total opération 49				428 477,00	107 119,25
20 - Immobilisations incorporelles	56	Acquisition de matériel	2051	31 761,22	7 940,31
21 - Immobilisations corporelles	56	Acquisition de matériel	21571	22 000,00	5 500,00
21 - Immobilisations corporelles	56	Acquisition de matériel	2158	4 345,69	1 086,42
21 - Immobilisations corporelles	56	Acquisition de matériel	2183	27 000,00	6 750,00
21 - Immobilisations corporelles	56	Acquisition de matériel	2184	20 000,00	5 000,00
total opération 56				105 106,91	26 276,73
23 - Immobilisations en cours	58	Restauration petit patrimoine	2314	13 000,00	3 250,00
total opération 58				13 000,00	3 250,00
204 - Subvention d'équipement	78	Parc d'activités de Montfray	2041582	112 467,00	28 116,75
23 - Immobilisations en cours	78	Parc d'activités de Montfray	2315	539 200,00	134 800,00
total opération 78				651 667,00	162 916,75
				1 809 395,51	452 348,88

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus, avant le vote du **Budget Principal primitif 2019**, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2018.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **20 DEC. 2018** A Trévoux, le 17/12/2018
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20181217-2018C125-FI
Affichage le : **20 DEC. 2018**

**Le Président,
Bernard GRISON**

